

Commune d'IXELLES
Madame N. GILSON
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Vos réf. : 7B/PU/LP/DV/2015/131
Nos réf. : AVL/KD/XL-2.519/s.573
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Rue Franz Merjay, 32. Abattage de 3 arbres à haute tige.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 15 juin 2015 sous référence, réceptionné le 24 juin, nous vous communiquons ***les remarques*** émises par la CRMS en sa séance du 8 juillet 2015, concernant l'objet susmentionné.

La demande vise l'abattage de 3 arbres à haute tige dans un jardin situé en intérieur d'îlot et compris dans la zone de protection de l'ancienne habitation et atelier de Géo Bernier, sis rue de la Réforme 4. Jumelée au n°30, rue Merjay, la maison est reprise à l'Inventaire du patrimoine immobilier (1898).

Pour rappel, la CRMS a émis un avis en sa séance du 13 mai 2015 sur la rénovation de la maison, la démolition et la reconstruction d'annexes et sur la restructuration des espaces intérieurs (suppression des chambres d'étudiant et retour à une habitation unifamiliale).

En raison de la mitoyenneté du mur du jardin avec l'atelier de Géo Bernier, une visite a été organisée le 6 juillet 2015 en présence d'un représentant de la DMS qui a transmis ses observations à la CRMS.

L'abattage concerne deux érables et un frêne, groupés ± au centre du jardin.

Remarques de la CRMS

- Le frêne, atteint par la maladie de la chararose, est dépérissant. ***Il est donc indiqué de l'abattre, notamment pour limiter la propagation de la maladie.***
- L'érable situé le plus en fond de parcelle est très envahi par du lierre et fort alourdi. En outre, il s'appuie sur une poutre métallique qu'il a partiellement englobée. L'arbre est instable et en mauvais état. ***Son abattage s'avère justifié.***
- En ce qui concerne le deuxième érable, situé au centre de la parcelle, son état phytosanitaire est sain et son développement intéressant. ***Son abattage ne semble donc pas justifié à ce stade. La CRMS recommande de procéder à une taille de rajeunissement et à un élagage sur environ 6 m.***
- Le maintien du 2^e érable pourrait avantageusement faire partie du réaménagement du jardin. Deux ambiances pourraient ainsi être créées : une partie traitée en jardin d'agrément (côté maison) ; une partie entre l'arbre et le fond de la parcelle où deux arbres de moindre dimension pourraient être replantés pour assurer une ambiance plus forestière.
- La visite a également révélé la présence d'une rocaille dont le dégagement pourrait également contribuer à la remise en valeur du jardin.
-

Recevez, Madame l'Echevine, l'expression de nos salutations distinguées.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : B.S.D. – D.M.S. : Mme O. Goossens ; B.S.D. – D.U. : Mme V. Henry.